



Conseil municipal du vendredi 4 juin 2021

Présents : HUGEDET Didier, BONNE Antoine, DEMANGE Marie-Line, DUSSY Marilyne, ETIENNE Françoise, MIGNOT Sophie, VALOT Valérie, VICAIRE-BRISSON Isabelle, VON FELTEN Karl, GROSJEAN Françoise, RENAUDIN Philippe (20h20), ARNOULD Michael.
Absents excusés : Fabrice MIGNOT, THOMAS Justine.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU VENDREDI 4 JUIN 2021

Début de séance : 20h00 ; Désignation d'une secrétaire de séance : Valérie VALOT ;

Nombre de personnes votantes : 12 ;

⊞ ADOPTION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Cf. document "CR 26-02-2021" ci-joint. Délibération : adopté à l'unanimité (11 votants).

⊞ TRESORERIE (11 votants) – Décisions modificatives budgétaires

- Budget Eau Assainissement
Chapitre 23 Compte 2315 : -11433 €
Ouvrir le chapitre 2315 au chapitre 041 : +11433 €
Adopté à l'unanimité.
- Admission en non-valeur montant irrécouvrable budget eau-assainissement : 1.05 €
- Admission en non-valeur créances éteintes budget communal ScierieVERDANT : 135 €
Adopté à l'unanimité.
- Avenant convention déneigement : délibération valable pour toute la durée du mandat
Tarif horaire déneigement : 67 € HT – astreinte forfaits 200 € - stockage 50 € annuels
Adopté à l'unanimité.
- Imputation budgétaire : achat odomètre
Imputation section d'investissement plutôt que fonctionnement du fait de son caractère durable
Adopté à l'unanimité.
- Justification dépenses du compte 6232 : justificatifs des frais liés au repas des aînés et à l'achat de fleurs ou autres biens pour marquer un événement particulier exceptionnel de membres du personnel ou d'administré.
Adopté à l'unanimité.

⊞ DEVIATION PORT/SAÔNE TRAVAUX CONNEXES - Philippe 20h20

Dans le cadre de l'aménagement foncier agricole et forestier en cours sur les périmètres des communes de Port/Saône, Grattery et Bougnon, décidé suite aux travaux de la déviation de port /Saône par la RN19, le maître d'ouvrage (Etat-DREAL BFC) a l'obligation de remédier aux dommages causés notamment en finançant les travaux connexes. Deux possibilités sont proposées aux communes concernées sur la gestion des travaux connexes :

- Par la création d'une association foncière intercommunale
- Par une gestion communale des travaux connexes

Il est proposé de retenir la solution "gestion communale" confiée à la commune de Port sur Saône. Délibération : adopté à l'unanimité.

⌘ EXTENSION PERIMETRE TERRES DE SAONE

Suite au positionnement tardif des collectivités, et au regard de l'impossibilité d'un effet rétroactif, il est nécessaire de se prononcer à nouveau pour une intégration de la commune d'ANCHENONCOURT ET CHAZEL dans le périmètre intercommunal mais cette fois à compter du 01 janvier 2022.
Délibération : adopté à l'unanimité.

⌘ COMPETENCE MOBILITE COM DE COM

Souhaitant conserver l'organisation du TAD (transport à la demande), ainsi que les services autres mis en œuvre, la CCTDS a délibéré en faveur de l'exercice partagé de cette compétence lors de la séance du 01 mars 2021 ; elle a validé l'organisation des services :
-Gestion des transports d'intérêt communautaire
-Gestion du TAD -Service Auto-partage
-Aires de covoiturage
-Pistes et bandes cyclables d'intérêt communautaire. Information

⌘ INTEGRATION PARCELLES FORESTIERES AU PLAN DE GESTION ONF

La collectivité possède différentes parcelles exclues du plan de gestion ONF. Dans le cadre de la révision de ce plan de gestion, il nous est proposé de les inclure. Parcelles désignées ZL 56-57-58 Sous les Vignes Rouges, ZN 39 Guillaude et ZL 9 Les Grandes Chenevières. Cf. document joint
Délibération : adopté à l'unanimité.

⌘ CLECT

Révision des charges transférées – ajustement avec prise en compte de la population constatée en 2021

Voirie : 100% et pas d'équipement structurant = ½ emploi intercommunal ; entre 50 % et 100 % et pas plus de 3 équipements structurants = 1/3 emploi IC, pas de voirie transférée = pas d'emploi IC.

VOIRIE : actuellement charge voirie = 15 000 € - pour 10 243 ml et 1/3 emploi communal financé 9 200 € - mais trottoirs RD non inclus dans le transfert.

Transfert des trottoirs RD avec ajustement du montant à 20 000 €.

Adopté à l'unanimité.

⌘ TRAVAUX EN COURS

Mise en conformité de notre système d'assainissement collectif :

-Fin des travaux le long de la RD100, début de la partie raccordement sud du village d'ici fin juin (réfection enrobé RD 100 début juin, réfection grave émulsion différentes places impactées et dernier raccordements d'ici fin juin)

-Conduite AEP rue d'Auxon réalisée et poteau de défense incendie rue des Montants opérationnel

-Démarrage des travaux de la STEP (réalisation de la digue séparatrice du premier bassin, stockage des boues dans la partie sud et réalisation du premier lit de la rhysosphère dans la partie nord ; mise en fonctionnement du premier lit d'ici fin juillet, ..., purge du second bassin en août, réalisation du second lit en septembre. Information

Travaux de voirie

-Terres de Saône premier semestre 2021 : trottoir Grande Rue entrée sud partie ouest, radar pédagogique installé le long de la RD 434 entrée nord et travaux de signalisation (panneaux peintures au sol). Information

-Travaux réfection de trottoirs rue d'Auxon : une partie est prise en charge par l'entreprise PIACENTINI dans le cadre du marché assainissement, mais les 4/5ème restent à la charge de la commune ; il a été demandé à TdS une commande complémentaire pour le second semestre avec la réfection de l'ensemble des bordures de trottoirs, à valider avant le 30 juin pour bénéficier de la subvention majorée octroyée par le Département dans le cadre du plan de relance. Délibération : idem point CLECT.

Travaux de rénovation énergétique

- Mairie : versement subvention SIED sollicitée pour la partie salles mairie
- Logements : en attente des derniers travaux (VMC) pour solder la première partie de l'opération et solliciter le versement de l'aide du SIED correspondante
- Remplacement des chaudières : installation de chantier "Ecole" début juillet, commande de la chaudière mairie d'ici la fin de l'année pour une réalisation été 2022.

Information

⌘ **LOTISSEMENT COMMUNAL (SRADDET – ScoT)**

Afin de ne pas risquer d'être pénalisé, notamment au regard de la consommation des espaces et de l'artificialisation des sols, il conviendrait de mettre en œuvre notre lotissement inscrit dans l'OAP, et de déposer le Projet d'Aménagement d'Ensemble avant le 16 septembre 2023. Il est donc proposé de solliciter un cabinet d'étude en charge de la mise en œuvre de lotissements communaux, d'établir un cahier des charges précisant notre projet, incluant : l'élaboration du PAE, la prestation de maîtrise d'œuvre ; de prévoir par le biais d'une décision modificative une enveloppe budgétaire de 5 000 €. Délibération : valider un cabinet de maîtrise d'œuvre : en attente.

⌘ **DCM – BUDGET 2021**

Une somme de 5 000 € est nécessaire au compte 2031 "Frais d'étude" pour engager une prestation d'assistance à la conception de notre nouveau lotissement. La ligne budgétaire correspondante n'étant pas ouverte, il nous faut passer par une décision modificative, soit en dépenses d'investissement :

- 5 000 € au compte 23 et + 5 000 € au compte 2031.

Délibération : reporté.

⌘ **Informations et questions diverses**

- Planning élections départementales et régionales : envoyer le planning à tout le conseil
- Permanences des candidats
- Conditions sanitaires ... évolution à partir du 09 juin – Jauge ERP 50%
- Effectifs scolaires RPI 2021-2022 : -9 CM2 / -9 déménagement / +9 PS = 53 élèves contre 62 l'an passé
- Festivités – cinéma en plein air à la ferme de Vaurenaud

⌘ **Date du prochain CM => JUILLET. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.**